

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 02 Novembre 2020

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (33) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET (procuration à Jackie COLL), Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Martine PIERA), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jackie COLL, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS (procuration à Alain LUNEAU), Jean Louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Jeannine GARRABET – POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE (procuration Michel POUDADE), Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean Dominique LAPORTE, Jean Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Claire NOLIN, Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX (procuration à Serge VAILLS), Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel Riff, Antoine TAHOCES, Serge VAILLS, Georges VICENS.

Date de convocation : mardi 27 octobre 2020

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Avenant financier – Convention de gestion du service intercommunal scolaire, périscolaire, de Bolquère par la Commune de Bolquère

Le lundi 02 Novembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle la convention de gestion du service intercommunal scolaire, périscolaire de Bolquère par la Commune de Bolquère

Le Président rappelle qu'un avenant financier doit être mis en place pour définir le coût de la prestation 2020 (identique aux années précédentes)

Le Président présente les coûts réels de Bolquère en lien avec les coûts de la Communauté de Communes :

Coût de la Communauté de Communes en fournitures : 140 €/enfant → Bolquère (88 enfants) = 12 320 €

Coût de la Communauté de Communes en transports : 100 €/enfant → Bolquère = 8 800 €

Coût de la Communauté de Communes en investissement mobilier : 2 000 €/classe → Bolquère = 8 000 €

Coût charges personnel Communauté de Communes (248 enfants) : 1 232 358 € → Bolquère = 437 288 €

Moins ce que réalise la Communauté de Communes pour Bolquère : 59 668 €

Coût charges générales Communauté de Communes (248 enfants) : 371 064 € → Bolquère = 131 668 €

TOTAL DEPENSES : 538 408 €

RECETTES (CAF, cotisations parents) : 103 782 €

Coût net de la prestation (en lien avec la convention) : 434 626 €

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De valider l'avenant financier 2020 à 434 626 €
- De réaliser le paiement en Novembre 2020
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 02 Novembre 2020

Pierre BATAILLE
Président

Envoyé le 03-11-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 03-11-2020
NOTIFICATION FAST

